ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 6539

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, le souhait de M le President de la Republique de voir s'ouvrir toutes grandes les portes des ecoles a nos langues regionales. L'avenir est dans une articulation des langues regionales et des langues nationales. L'Etat devrait faire de l'Alsace une region pilote en la matiere. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que l'allemand - langue regionale en Alsace - devienne aussi langue d'enseignement dans quelques matieres.

Texte de la réponse

Reponse. - Un effort particulier a ete fait en faveur de l'enseignement de l'allemand, notamment au niveau des colleges. C'est ainsi qu'a l'intention des eleves ayant etudie l'allemand a l'ecole elementaire, des sections trilingues ont ete developpees qui leur permettent, tout en poursuivant l'apprentissage de cette langue a partir des notions acquises anterieurement, de commencer une autre langue etrangere en classe de sixieme. En 1987-1988, dans l'academie de Strasbourg, un college sur trois disposait de sections de cette nature, et pour l'annee scolaire 1988-1989 leur developpement etait envisage dans 60 p 100 d'entre eux. De plus, un enseignement dans la langue etrangere de disciplines inscrites regulierement au programme des classes de la sixieme a la troisieme est dispense a l'interieur des sections bilingues et sections internationales ouvertes dans les colleges. Les sections bilingues prevoient en effet l'entrainement des eleves a la pratique plus intensive de la langue avec l'aide d'un assistant etranger dans le cadre de la technologie, ou de l'education physique et sportive, ou de l'education musicale ou dessin d'art. Dans l'academie de Strasbourg, six colleges possedent des sections de ce type en langue allemande comprenant quinze divisions. Leur ouverture est prononcee par le recteur d'academie sur proposition de l'inspecteur pedagogique regional de la discipline interessee. En outre, les eleves desireux d'acquerir une formation plus approfondie dans la langue allemande peuvent la realiser dans les sections internationales. En effet, elles permettent l'utilisation progressive de cette langue au travers de certaines disciplines, par exemple en histoire geographie ou l'enseignement est assure pour moitie par le professeur francais et pour l'autre moitie par le professeur etranger. Le college Les Pontonniers a Strasbourg possede une section internationale franco-allemande. L'extension de sections de cette nature ne peut intervenir qu'apres accord entre les autorites de chaque pays. Au lycee, les eleves de seconde, premiere et terminale ont la possibilite de suivre un enseignement de langues regionales d'Alsace. Un programme a ete mis en place, pour la premiere fois, par arrete du 15 avril 1988 (BOEN du 5 mai 1988) a la rentree scolaire 1988-1989. Cet enseignement est sanctionne au baccalaurea par une epreuve facultative presentee par le candidat dans la langue de son choix (francais, allemand ou dialecte). A la session 1988 du baccalaureat 542 eleves de l'academie de Strasbourg ont presente cette epreuve.

Données clés

Auteur : M. Koehl •mile
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE6539

Numéro de la question : 6539
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3586